



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+٣٥٤٤ ٣٥٤٣٥٥٤٤ | ٤٣٥٨٥٣ | ٣٤٨٣٥١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 25/06/2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur la note d'information simplifiée définitive relative à l'augmentation de capital du groupe NEXANS réservée aux salariés du groupe

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 25 juin 2018 la note d'information simplifiée définitive relative à l'augmentation de capital de NEXANS SA réservée aux salariés du groupe. L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 400.000 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des entités suivantes : NEXANS Maroc, SIRMEL et Tourets et Emballages du Maroc. La période souscription/rétractation sera ouverte le 26 juin 2018. Le prix de souscription s'établit à 29.87 euros soit 330.02 DH

La note d'information simplifiée définitive est complétée par :

- Le document clé d'informations pour l'investisseur du FCPE « NEXANS PLUS 2018 », compartiment « NEXANS PLUS 2018A » ;
- Le règlement du FCPE « NEXANS PLUS 2018 » ;
- Le document de référence déposé auprès de l'AMF le 30 mars 2018 sous le numéro D18-0234 ;
- Le règlement du P.E.G.I du Groupe NEXANS.

L'intégralité de la note d'information simplifiée définitive visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux de BMCI ainsi que des filiales marocaines précitées. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/016/2018

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma